

Malgré cela, les Américains n'ont pas encore eu le temps ou cru bon de faire connaître leur opinion. J'ignore pourquoi. Cependant, cette année, nous avons adopté ce qu'on pourrait appeler la double saison. Il s'agit en réalité de faire deux pêches la même année. Cette année, nous avons divisé la région 2, de sorte que dans une partie de cette région où le flétan est censé venir plus tard, nous pourrions peut-être faire une seconde pêche. Dans cette région on permettra de pêcher sans restriction pendant dix jours. Nous étudierons ensuite les résultats de cette façon de procéder. Je signale aux députés, toutefois, que dans une entreprise de ce genre le ministère se laisse guider par les conseils des biologistes. Ce sont eux qui nous indiquent le poisson qu'on trouve en tel ou tel endroit et quelle quantité on peut pêcher sans danger.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je tiens aussi à dire au ministre que je suis très heureux de connaître ses bonnes intentions à l'endroit des pêcheurs. Sa première visite à Terre-Neuve m'en a d'ailleurs convaincu. Je crois qu'il se rend pleinement compte des difficultés que doivent surmonter les pêcheurs de notre région. Quand des cultivateurs de la Saskatchewan se lèvent en cette enceinte, nous savons qu'il sera question du blé, sujet qui nous ennuie un peu. D'autre part, quand un député de Terre-Neuve se lève, on est sûr qu'il parlera de la pêche, question qui ennuie encore davantage. Il y a une grande différence entre une discussion sur le blé et une discussion sur le poisson. Les producteurs de blé semblent réaliser une fortune, tandis que les pêcheurs sont toujours dans l'embarras.

M. Sinnott: Vous n'avez jamais cultivé le blé.

M. Browne (St-Jean-Ouest): Il est rare que le pêcheur s'enrichisse, mais il semble que le cultivateur soit souvent environné de luxe. Je n'ai rien à reprocher aux producteurs de blé, mais je voudrais que le ministre conservât l'esprit de bienveillance qu'il a envers les pêcheurs, plus particulièrement ceux de Terre-Neuve qui éprouvent depuis dix-huit mois tant de difficultés.

Le ministre a parlé de la chasse au phoque. Je ne suis pas sûr de l'avoir toujours très bien compris, mais je crois qu'il nous a dit que les chasseurs norvégiens tuaient des phoques d'un jour et qu'il n'était pas persuadé que les chasseurs terre-neuviens n'en avaient pas fait autant. Il a ajouté qu'il fallait que nous nous assurions que nous avions les mains bien propres avant de nous plaindre des chasseurs norvégiens. Il a dit aussi que, du point de vue de la conservation, il importait peu que le phoque fût tué à un jour, ou un mois ou quelque chose comme ça. Mais c'est que

cela importe! Je l'ai justement interrompu pour le dire. Cela importe beaucoup à cause du nombre de phoques qu'un navire peut emporter.

Le phoque profite vite; son poids s'accroît de deux livres ou deux livres et demie par jour, de telle sorte que le phoque âgé de deux semaines pèse environ 28 livres. Je ne suis pas très sûr du nombre de livres, mais depuis au moins trente-cinq ans, la coutume veut qu'il y ait une époque définie pour le départ des chasseurs de phoque, afin qu'ils ne puissent rejoindre les territoires de chasse avant que les phoques aient atteint un certain âge. On avait coutume de prévoir une certaine date à laquelle l'abattage peut commencer. Cette coutume dure depuis trente-cinq ans. Lorsque les vapeurs rentrent au port avec leur prise de phoques,—j'ai souvent assisté à ce spectacle,—le poids moyen est de trente-cinq à quarante livres.

On se rend facilement compte que le phoque d'un jour est relativement petit. Je suis bien sûr que nos pêcheurs ne songeraient jamais à tuer un phoque de cet âge-là, car il ne leur rapporterait rien. Le profit que les chasseurs de phoques terre-neuviens tirent des phoques dépend du poids de la graisse. Jusqu'à il y a un an ou deux, on ne leur payait pas la fourrure. Ils étaient rémunérés d'après le poids de la graisse. Il serait absurde de tuer des phoques ne pesant qu'une couple de livres et de ne pas attendre qu'ils aient pris du poids, ce qui en augmente la valeur.

Le ministre a répondu à mon collègue que la commission royale siégeant à Terre-Neuve et l'Office des prix des produits de la pêche auraient terminé vers la fin de juillet de recueillir les données à l'égard de la prise de 1950. Il semble que les pêcheurs auront à attendre fort longtemps. Le ministre et ses fonctionnaires nous avaient laissé entendre qu'on les aurait au plus tard à la fin de juin, et qu'ils seraient en mesure de faire un rapport dans les deux semaines qui suivraient.

Cependant, je n'ai pas l'intention de parler longuement de cette question car le ministre l'a déjà fait et il a donné l'assurance aux pêcheurs de Terre-Neuve qu'ils seraient traités équitablement à l'égard de la prise de 1950. Le Gouvernement, à la demande du secrétaire d'État probablement, a donné une certaine garantie aux pêcheurs du Labrador et a décidé de maintenir à l'étude la question de la pêche côtière. C'est ce qu'il fait sans doute, comme les pêcheurs y comptent. Ils ont été fort désappointés en avril de ne pas entendre de déclaration du secrétaire d'État, quand il s'est rendu au congrès des pêcheurs. Lorsque je lui ai demandé à la Chambre